



TROISIEME ETAPE DE PRESELECTION DU JEU CONCOURS DROITS ET DEVOIRS DES ENFANTS, EDITION 2026

RESULTATS PROVISOIRES

L'an deux mil vingt-six et le mardi dix-huit (18) août, s'est déroulée, en ligne, sur toute l'étendue du territoire national, la troisième étape de la phase de présélection du jeu concours dénommé "**DROITS ET DEVOIRS DES ENFANTS 3^e EDITION**", ouvert aux enfants de moins de dix-huit (18) ans conformément à l'article 3 du règlement intérieur du jeu concours.

Les différentes évaluations sont supervisées par le jury composé ainsi qu'il suit :

- **Monsieur Michel Romaric AZALOU, Président ;**
- **Madame Alexandrine SAÏZONOU BEDIE, Vice-Présidente ;**
- **Monsieur Elidja ZOSSOU, Vice-Président ;**
- **Membres :**
 - **Madame Faith Colombe A. A. AVODAGBE ;**
 - **Madame Constance Sylvie CHAOU ELEGBEDE.**

Le démarrage effectif de cette troisième étape de la phase de présélection du jeu concours en ligne à 14 heures 00 et la clôture à 14 heures 30 minutes, ont été dûment constatés par le cabinet de Maître Simplicie DAKO, Huissier de Justice, représenté par son clerc, Monsieur Urbain ALLE, dans les locaux de la Direction de la Protection Juridique et Judiciaire de l'Enfance.

Après le traitement informatique et l'évaluation des résultats, le jury a relevé la participation des quatre-vingt-dix (90) enfants retenus à la deuxième étape de la phase de présélection au nombre desquels quatre-vingt-sept (87) ont pu soumettre leurs feuilles de composition, soit un taux de participation de 96,66 %. Sur les quatre-vingt-sept (87) participants, on dénombre quarante-huit (48) filles, soit une représentation de 55,17 %.

A cette dernière étape de la présélection, le règlement intérieur a prévu, en son article 5, de retenir les trente-six (36) meilleurs qui prendront part aux différentes étapes de la phase de sélection en présentiel.

A l'analyse des notes obtenues, le jury a constaté que dix-neuf (19) candidats ont obtenu la note de vingt (20) sur vingt (20) et dix-sept (17), la note de dix-neuf (19) sur vingt (20), soit un total de trente six (36).

En conséquence, les trente-six (36) meilleurs candidats étant ceux ayant obtenu les notes ci-dessus citées, le jury a décidé de les retenir.

Ainsi, les résultats provisoires de la troisième étape de la présélection se présentent comme l'indique le tableau suivant :

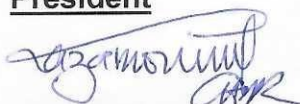
[Handwritten signature and initials]

**LISTE PROVISOIRE DES ENFANTS RETENUS POUR LA 3^E ETAPE DE LA PHASE DE
PRESELECTION**

N°	Nom	Prénom(s)
1	AÏKOUN	Christelle Ornella
2	HOUNKPE	Cédrick Dové
3	ADOUNVO	Elyone Béata Consuèla
4	ADOSSOU	Harold
5	SANTOS	Ramel Turibio Mahuna
6	ADOSSOU	Mariole
7	AWASSI	Boladé Perline Osmanne Fifamè
8	ATIOGBE	Kouassi Yévèdo Moréac Epiphane
9	CHANOU	Jesuklo Ebenezer Emmanuel
10	SOSSOU	Emmanuel Yao David
11	DANSOU	Kpochan Colombe Christ -Winne Zénaïde Libérath
12	BONON	Appollinaire
13	DJEDJI	Evrard Iguémal Lionel Olagnidé
14	LINSOUSSI	Dèwanou Anaëlle Mallaury
15	ADOGOU	PERCÉE CÉLÉBRITÉ MAWOULI
16	HOUNTON	Mahugnon Anthony Maël Bolarinwa.
17	Kouchoro	Tania M.
18	HOUESSOU	Tagnon Winner Précieux
19	GLIDJA	Lauriane Fifa
20	ALLADAGBIN	Pourmoyelle Ginisty Saturnine Gbènéandé
21	ADOGOU	Eleve Amenoueve L'invincible
22	QUENUM	Maximiliano
23	QUENUM	Immaculée.
24	ALLADAGBIN	Aristote Angel Sedjlo
25	ALLADAGBIN	Géronime
26	AKPOVI	Jésukpego Morel

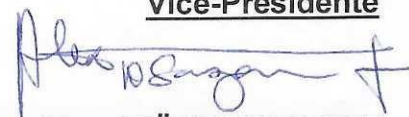
N°	Nom	Prénom(s)
27	VODOUHE	Otelo
28	SINGBO	Bienheureuse Julie Belvia
29	AGBOKPANZO	Cameron Claret Biwègnon
30	SOSSOUKPE	WARIS
31	ASSAVEDO	T.M.Marie stella Déo gracias
32	AHLONSOU	Lindsay Jeanne d'Arc Yélognissè
33	KOUDOUFIO	Ingrid
34	GNONLONFOUN	K. Divina Perside
35	GNONLONFOUN	S. Arcade Larios
36	TOSSA	Bénice Pacson

Président



Michel Romaric AZALOU

Vice-Présidente



Alexandrine SAÏZONOU BEDIE

Vice-Président



Elidja ZOSSOU

Membres



Faith Colombe AVODAGBE



C. Sylvie CHAOU ELEGBEDE

**Le Directeur de la Protection
Juridique et Judiciaire de l'Enfance**



M. G. Arnaud TOFFOUN

**Le Secrétaire Général du
Ministère**



Séidou BONI KPEGOUNOU

Pour certification du jeu concours « Droits
et Devoirs des Enfants ».
Pour Maître Simplicie DAKO Huissiers de justice à
Cotonou.
son représentant
DJEZANDE Bignon Médard.